

Coupe du monde de rugby Comment
sont fabriquées les médailles

➔ P. VI et VII

Croissy-Beaubourg Le meurtrier
d'une femme de 24 ans incarcéré

➔ P. II

77

Seine-et-Marne • Jeudi 26 octobre 2023 • N° 24623 • 2 €

Le Parisien



BD
Le nouvel « Astérix »
en avant-première

➔ Culture & Loisirs • P. 26 et 27

LP/BOUQUENTIN-ASTÉRIX 2023 LES ÉDITIONS ALBERT RENÉ / COCCINNY / UBERZO

Conflit Israël-Hamas

Le piège des tunnels de Gaza

Ce vaste réseau souterrain rend périlleuse toute future intervention militaire terrestre de Tshahal. Les terroristes y sont retranchés avec leurs armes. C'est là, aussi, que sont retenus des otages.

➔ Fait du jour • P. 2 à 5



Cliché pris en 2014 lors d'une visite organisée par l'armée israélienne.

AFP/JACK QUEZ



LP/ARNAUD JOURNOIS

PSG - Milan (3-0)
Une belle soirée
pour Paris

➔ Sports • P. 17 à 19



LE TÉLÉGRAMME / CLAUDE PRIGENT

Picard Coup de froid
sur le géant
du surgelé

➔ Économie • P. 8

Le Parisien



PUBLICITÉ

ROMAIN DURIS

PAUL KIRCHER

“NOUVEAU PHÉNOMÈNE DU BOX-OFFICE FRANÇAIS”

PREMIÈRE

ALLOCINE

NOTE SPECTATEURS 4,0 ★★★★★

FESTIVAL DE CANNES UN CERTAIN REGARD FILM D'OUVERTURE SÉLECTION OFFICIELLE 2023

LE RÈGNE ANIMAL

ACTUELLEMENT AU CINÉMA

UN FILM DE THOMAS CAILLEY

AVEC ADÈLE EXARCHOPOULOS

TOM MERCIER ET BILLIE BLAIN

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 379€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 135 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141€ HT - (EURL) 118€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 210 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 106 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

Constitution de société

Par ASSP en date du 16/10/2023, il a été constitué une SASU dénommée :

ALEX TAXI

Siège social : 12 GRANDE RUE 77320 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS Capital : 1000 € Objet social : TAXI Président : M HENRIQUE JEREMY demeurant 6 AVENUE DES JONQUILLES 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS élu pour une durée illimitée Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MEAUX.

Suivant acte SSP du 05/10/2023 il a été constitué une SAS dénommée : JL CONCIERGERIE Capital social : 20 000 euros. Siège social : 45, rue Arthur Papon 77220 GRETZ Armainvilliers Objet : Gestion immobilière spécialisée dans la location courte durée. Président : Mme. Laureline LOHEAC demeurant 1 corniche de Solviou 83140 SIXFOURS LES PLAGES Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément descessions de parts. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MELUN.

Divers société

TPAB Imo, SCI au capital de 150€. Siège social : 29 rue de la brebis 77240 Vert-saint-denis. 435 120 472 RCS Melun. Le 28/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Bruno Hans, 29 rue de la brebis 77240 vert saint denis, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Melun.

DMK SAS au capital de 1.000 € sise 134 Avenue Eugène Varlin 77270 VILLEPARISIS 910447192 RCS de MEAUX. Par décision de l'AGE du 30/09/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. DRISS HAMZAOUI 9 Rue Louis Blanc 75010 PARIS, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de MEAUX.

Aux termes d'un SSP en date du 13/10/2023, La société AZUR TAXI SASU au capital de 1000 euros demeurant 12 rue Chargoulot 77160 PROVINS immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 851 383 380 a donné en location gérance à la société ALEX TAXI au capital de 1000 euros demeurant 12 Grande Rue 77320 ST MARTIN DES CHAMPS, immatriculé au RCS de MELUN sous le numéro en cours un fonds de commerce de licences de taxi situé autorisation de sta-

tionnement numéro ADS N°2 situé à Vulaine sur seine et une autorisation de stationnement numéro ADS N°1 situé à Jouarre à compter du 13/10/2023 au 12/10/2024. Le contrat est à tacite reconduction.

APOLLON, SASU au capital de 15000€. Siège social : 8 square sarah bernhardt 77185 Lognes. 843 115 569 RCS Meaux. Le 30/06/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. ALICK MACAIRE, 8 Square Sarah Bernhardt 77185 LOGNES, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Meaux.

Enquête publique

Mairie de VILLEPARISIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villeparisis, du lundi 13 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 15 décembre 2023 à 17h30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Claude POUÉY, (Ingénieur général retraité), a été désigné commissaire enquêteur titulaire par décision de la Vice-présidente du tribunal administratif de MELUN et Monsieur Christophe BAYLE a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public sur support papier en mairie de VILLEPARISIS, pendant toute la durée de l'enquête :

* Aux horaires habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville (soit les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 11h30) à l'exception des dimanches et des jours fériés

Ils seront également consultables par voie dématérialisée sur un poste informatique laissé à disposition en mairie, ainsi que sur le site internet de la ville : www.villeparisis.fr.

Le public pourra, durant toute la période d'enquête et jusqu'au vendredi 15 décembre 2023 à 17h30 inclus

* Consigner ses observations, propositions et contre propositions par écrit sur le registre ouvert à cet effet, ou sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/modification-plu-villeparisis>

* Les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de VILLEPARISIS à l'adresse suivante : 32 rue de Ruzé 77270 VILLEPARISIS, Les adresser par courrier électronique envoyé à modification-plu-villeparisis@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la

mairie de VILLEPARISIS pour recevoir les observations écrites ou orales du public lors de ses permanences organisées aux dates et heures suivantes :

* Le lundi 20 novembre 2023 de 14h30 à 17h30,
* Le mardi 28 novembre 2023 de 14h30 à 17h30,
* Le samedi 9 décembre 2023 de 8h30 à 11h30,
* Le vendredi 15 décembre 2023 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de VILLEPARISIS dès la publication du présent avis. Elle pourra également avoir communication des observations, propositions et contre propositions versées au registre pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de VILLEPARISIS et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la commune : www.villeparisis.fr.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU ; il pourra, au vu des avis émis, des observations du public ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives au dossier et à la procédure peuvent être demandées à Monsieur le Maire, à l'adresse de la mairie figurant ci-dessus ou par voie électronique à l'adresse : urbanisme@mairie-villeparisis.fr.

Le maire
Frédéric BOUCHE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE SOIGNOLLES-EN-BRIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 20/10/2023, le maire de Soignolles-en-Brie a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal le 9 juin 2023.

L'enquête publique se déroulera du lundi 20 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023 soit 17 jours consécutifs.

A cet effet, Madame Morin a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Melun.

Le dossier d'enquête publique est consultable par le public à la Mairie de Soignolles-en-Brie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le site internet <https://www.ville-soignollesenbrie.fr/>

Des observations peuvent être consignées dans le registre disponible en mairie, par voie postale : Mairie de Soignolles-en-Brie Rue de

Corbeil, 77111 Soignolles-en-Brie ou par mail : enquetepublique@soignollesenbrie.fr
Le commissaire enquêteur assurera des permanences le :
Mercredi 22 novembre de 9h à 12h
Mercredi 6 décembre de 9h à 12h

Le Maire



DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE UNITE DEPARTEMENTALE DE SEINE ET MARNE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LA SOCIÉTÉ COLAS FRANCE TERRITOIRE ILE-DE-FRANCE NORMANDIE

dont le siège social est situé 2 rue Jean Mermoz à MAGNY-LES-HAMEAUX (78771), a déposé le 4 août 2023, complété le 11 octobre 2023, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relatif au projet de diversification des activités de la plateforme de recyclage existante située route de Coulommiers sur la commune de Chaumes-en-Brie (77390).

Un exemplaire du dossier de la demande précitée, transmis complet et régulier par la société COLAS TERRITOIRE ILE-DE-FRANCE NORMANDIE à l'issue de la phase d'instruction, sera déposé en versions papier et numérique en mairie de Chaumes-en-Brie, commune siège de la consultation du public, du mercredi 8 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023 inclus.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la

consultation du public :
- sur un registre ouvert à la mairie de Chaumes-en-Brie,
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14, Rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547)
- par messagerie électronique à l'adresse générale de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île de France : ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables

aux installations de broyage, concassage, criblage, etc., relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, y compris lorsqu'elles relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 2516 ou 2517, ou d'un arrêté de refus.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2023/DRIEAT/UD77/125 du 17 octobre 2023 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société COLAS TERRITOIRE ILE-DE-FRANCE NORMANDIE sont publiés sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse : <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



ferrari publicité®

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Ferrari&Cie 7, Rue Sainte-Anne – 75001 Paris

Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

Contact : e.mail : agence@ferrari.fr Tél. : 01 42 96 05 50 Toutes nos annonces sur : www.ferrari.fr



Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires Contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50